



Dossier d'inscription BAFA 2024

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Numéro d'inscription BAFA : _____

Inscription au stage

Qualification à la surveillance de baignade (580€)

Lieu de la session :

Dates : du _____ au _____

Signature du/de la stagiaire :



Ton parcours



Qui es-tu ?

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Né-e le : _____ A : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Profession ou formation en cours : _____

Es-tu au MRJC ? Oui Non

Si oui, qu'y fais-tu ? (en équipe, animateur·trice, permanent·e, autre) :

Si non, comment as-tu eu l'information sur le stage BAFA ? _____

Es-tu dans une autre association ? Oui Non

Si oui, laquelle ? _____

Tes expériences



Quelles expériences as-tu déjà dans l'animation ?

	Les stages déjà effectués (pour inscription au BAFA Approfondissement)	
	Formation Générale	Stage(s) pratique(s)
Dates		
Organismes		
Caractéristiques		

Les pages suivantes ne doivent pas être renvoyées avec le dossier d'inscription !

INFORMATIONS stagiaires



Ton inscription « Jeunesse et Sports »

Pour commencer ton BAFA, tu dois t'inscrire auprès de « Jeunesse et Sports » dans ta région. Pour cela, tu dois te rendre sur le site de www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd ou sur l'application mobile BAFA-BAFD (cf. page suivante), du Ministère de la Ville de la Jeunesse et des Sports.

Tu dois t'inscrire en ligne grâce à une adresse électronique valide. Reporte sur la première page de ce dossier d'inscription le numéro d'inscription qui t'est donné par Jeunesse et Sport dès la fin de la procédure.

Si tu t'inscris en approfondissement et que tu as commencé avec des certificats de session sur papier, tu dois t'inscrire en ligne (www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd). Reporte sur la première page le numéro d'inscription qui t'est donné dès la fin de la procédure.



Financement de la session

Païement du stage

Des arrhes de 100€ te sont demandées dès ton inscription, le complément devra être versé le premier jour du stage. Si cela pose un souci, contacte le responsable du stage pour en discuter avec lui.

Bourses externes

Les Directions Départementales et Régionales de la Jeunesse et des Sports octroient habituellement une bourse pour la formation. Tu peux aussi te renseigner auprès de la CAF, de la MSA et du Conseil Général de ton département, de ton diocèse, etc. Pour connaître les bourses disponibles, consulte le document annexe pour militant-e.



Ton inscription au stage MRJC

Où envoyer ton dossier ?

Au contact correspondant au stage choisi indiqué sur le tract, voir aussi sur www.mrjc.org.

Que faut-il envoyer ?

- L'inscription : pages 1 et 2 de ce dossier, complétées
- Les autorisations (photographies, autorisation parentale) complétées et signées
- La fiche d'information sanitaire
- La demande de bourse MRJC remplie et signée, le cas échéant
- 2 justificatifs de recherche de bourses (voir document en annexe)
- Un chèque d'arrhes de 100€ à l'ordre du MRJC
- Une photocopie de ta carte d'identité
- Tes attestations de stage déjà réalisés pour une session d'approfondissement
- Une photocopie de ton PSC1
- Une attestation de 100m nage libre départ plongé, délivré par un maitre-nageur
- Signaler un régime alimentaire particulier (ex : allergies, végétarisme etc.)

Et ensuite ?

Si ce n'est pas déjà fait, tu recevras, au plus tard deux semaines avant le stage des informations complémentaires sur la session.

Le BAFA au MRJC !

Le MRJC organise tout au long de l'année des séjours (chantiers, itinérance, théâtre, international, etc.), des vacances collectives pour expérimenter la vie en groupe et l'autonomie et des activités où le plaisir, par le jeu notamment, est au cœur de chaque instant. En tant qu'acteur des territoires ruraux, le MRJC mène des actions au sein desquelles les jeunes s'emparent de leur vie quotidienne et souhaitent la transformer.

Au MRJC par « animateur·ice », nous entendons : « celui·celle qui va mettre les individus en action, et ainsi donner vie à un groupe, un projet, une idée ».

Le BAFA et le BAFD au MRJC sont des expériences uniques de formation, de rencontres, de partage, de découvertes, d'apprentissage sur soi. Les stagiaires sont acteur·ice·s de leur formation en participant à leur évaluation, en travaillant en équipe. Collectivement, les participant·e·s se forment à l'animation de groupe et à la découverte des relations humaines dans la vie de groupe. Il·elle·s sont amené·e·s à penser et relire leurs actions en lien avec le territoire où il·elle·s agissent, dans une visée de compréhension et d'animation du monde qui les entoure.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur·ice permet d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des enfants et des adolescent·e·s en accueils collectifs de mineurs (plus généralement appelés colo/centres de vacances et centres de loisirs).

Ces accueils ont vocation à offrir aux enfants et aux jeunes des activités éducatives en collectif adaptées à leurs besoins, durant les temps de loisirs et de vacances.

Les organisateurs de ces accueils sont en majorité des associations, des mairies ou des comités d'entreprise.

La formation préparant à l'obtention de ce brevet a pour objectifs :

1. Préparer l'animateur·ice à exercer les fonctions suivantes :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineur·e·s et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineur·e·s dans la réalisation de leurs projets.

2. Accompagner l'animateur-ice vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineur-e-s, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineur-e-s sont confronté-e-s.

Cette formation se fait en plusieurs étapes, et obligatoirement dans l'ordre présenté ci-dessous :

- **Une session de formation générale**, qui permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum) ;
- **Un stage pratique**, qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum) ;
- **Une session d'approfondissement** (de 6 jours minimum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui permet d'approfondir, de compléter, d'analyser tes acquis et besoins de formation ;

Pour s'inscrire au BAFA il faut avoir **16 ans révolus** le premier jour de la formation générale. La durée totale de la formation ne peut excéder 30 mois. Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la session de formation générale et le stage pratique.

Le-la directeur-trice départemental-e ([DDCS/DDCSPP](#)) de ton lieu de résidence peut toutefois t'accorder une prorogation de 12 mois maximum sur demande motivée de ta part, effectuée dans ton espace personnel internet.

Le stage pratique doit se dérouler en France.

